

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

OBJET :

VALIDATION DU
SCHÉMA DIRECTEUR
DE L'ENERGIE
D'ANNEMASSE AGGLO

N° CC_2022_0148

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Envoyé en préfecture le 12/12/2022

Reçu en préfecture le 12/12/2022

Publié le 12 DEC. 2022

ID : 074-200011773-20221212-CC_2022_0148-DE

Séance du : mercredi 07 décembre 2022

Convocation du : 1er décembre 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Alain LETESSIER, Sophie VILLARI

Représentés :

Ines AYEB par Pascal SAUGE, Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Djamel DJADEL par Gabriel DOUBLET, Matthieu LOISEAU par Pascale MAYCA, Chadia LIMAM par Amine MEHDI, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC par Claude ANTHONIOZ, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT par Nadège ANCHISI, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Pascale PELLIER par Patrick ANTOINE, Marie-Jeanne MILLERET par Nadine JACQUIER, Julien BEAUCHOT par Louiza LOUNIS

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Véronique FENEUL

1. Contexte

Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en 2016, Annemasse Agglo initie sur son territoire des actions qui visent à lutter contre le réchauffement climatique et la pollution de l'air, en réduisant notamment la consommation d'énergie du territoire et en augmentant sa production d'énergie renouvelable.

L'une des actions du PCAET consistait à élaborer son Schéma Directeur de l'Energie (SDE), qui a pour objectif de tracer la trajectoire souhaitée pour le territoire sur les enjeux énergétiques. Il concrétise la stratégie territoriale énergétique pour la période 2023-2030.

2. Démarche d'élaboration du SDE

En large concertation avec les acteurs de la transition énergétique du territoire, la première phase d'élaboration du schéma directeur de l'énergie d'Annemasse Agglo, en 2017, a permis d'établir un diagnostic pour connaître le profil du territoire en profondeur et disposer d'une vision territoriale stratégique. Une analyse prospective a alors pu être réalisée pour dessiner le devenir du territoire selon

plusieurs scenarios.

La seconde phase, lancée en 2020, a consisté en l'élaboration d'un plan d'action à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés. Les acteurs du territoire ont été massivement sollicités, en particulier les communes sur les compétences desquelles reposaient une grande partie du plan d'action. Des ateliers de travail ont été organisés autour de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables, réunissant des représentants du territoire et des thématiques de l'habitat, de l'économie, de l'urbanisme, des réseaux de chaleur, de l'agriculture, des initiatives citoyennes... Les communes et les directions d'Annemasse Agglo ont également été associées étroitement à travers les comités techniques et de pilotage, et des rendez-vous individuels.

3. Contenu du SDE

a. Objectifs

Pour être en phase avec les objectifs régionaux, nationaux et du Grand Genève en 2050, et pour répondre aux enjeux du territoire d'Annemasse Agglo, le scenario de réduction des consommations et de production d'énergie à l'horizon 2030 devrait être le suivant :

- Maîtrise de l'énergie : **-25% de consommation d'énergies du territoire en 2030**, avec, comme leviers principaux, l'habitat privé et la mobilité qui ont le plus fort impact en matière de réduction des consommations ainsi que le tertiaire public du fait des contraintes réglementaires et de l'enjeu d'exemplarité.
- Production d'Énergies renouvelables (ENR) : **+85 GWh en 2030** (soit 12 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale finale du territoire). En matière de production ENR, la chaleur distribuée grâce aux réseaux de chaleur représente l'enjeu principal en volume. Les installations d'énergies renouvelables dans l'habitat privé, dont le photovoltaïque, représentent le second poste.

Néanmoins, **le territoire n'est pas aujourd'hui en capacité à mettre en œuvre une rénovation massive** de l'habitat privé, en raison de divers facteurs : coût des travaux, aides encore difficiles à identifier, paysage institutionnel changeant, plateforme de rénovation locale en construction...

Les engagements du SDE sur la rénovation énergétique des habitations sont donc calés avec ceux du Plan Local de l'Habitat, qui propose des objectifs de rénovation plus opérationnels et connectés à la réalité du territoire.

Les objectifs globaux de maîtrise des consommations énergétiques reposant beaucoup sur la rénovation de l'habitat, il est donc proposé :

- **de se fixer pour objectif dans un premier temps une réduction des consommations de -17% à 2030**,
- de mettre en œuvre en parallèle des actions pour consolider la filière locale de la rénovation énergétique, et **permettre la mise en place des conditions d'un plein fonctionnement en 2030**. **L'objectif à -50% des consommations en 2050 est toujours souhaité par le territoire, néanmoins une étape à 2030 apparaît nécessaire. Le territoire est conscient du gap plus important à relever entre 2030 et 2050 pour atteindre les objectifs de 2050. Des objectifs plus ambitieux pourront ainsi être fixés par la suite, si possible à mi-parcours du SDE.**

b. Plan d'action

Le SDE consolide les engagements déjà pris par Annemasse Agglo et les communes, structure et coordonne les actions, anime et soutient les initiatives, et renforce le volet transition énergétique des projets.

L'animation du plan d'action et la mobilisation des acteurs sont des facteurs clés de réussite de la mise en œuvre du SDE, et nécessitent de dédier des moyens humains aux actions du SDE.

Le plan d'actions s'articule autour de 5 axes :

Axe 1 : Le soutien des initiatives locales pour des logements plus sobres (5 actions)

L'action sur la rénovation de l'habitat privé et sur les réseaux de chaleur sont des actions majeures en efficacité énergétique, en absolu et rapportée à l'euro investi.

Mesures de compétences Annemasse Agglo :

- consolidation de la filière locale de la rénovation énergétique
- aide à la rénovation des maisons individuelles
- aide à la rénovation des copropriétés
- aide au remplacement d'équipements de chauffage anciens

Mesures de compétences communales :

Développement des réseaux de chaleur

Axe 2 : L'exemplarité des collectivités (7 actions)

Les actions de rénovation et d'installation de production d'énergies renouvelables sur le tertiaire public sont les actions principales en matière d'exemplarité.

Mesures de compétences mixtes Annemasse Agglo/Communes

- rénovation sur le patrimoine public
- études d'opportunité et réalisation des projets d'installation photovoltaïque
- études d'opportunité et réalisation des projets d'installation d'énergie thermique renouvelable

Mesures de compétences Annemasse Agglo

- étude de récupération de chaleur sur les eaux usées
- étude et mise en place de microturbines sur le réseau d'eau
- motorisation des véhicules BOM

Mesures à porter par le Pôle Métropolitain du Genevois Français ou autre structure de territoire de compétence plus grand

- étude du potentiel de méthanisation du territoire

Axe 3 : L'accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétique (5 actions)

Les acteurs économiques ont besoin d'être accompagnés dans leurs projets pour savoir où porter leurs efforts et prioriser leurs actions.

Mesures de compétences Annemasse Agglo

- mobiliser et accompagner les entreprises dans la transition énergétique
- étude du potentiel d'économies d'énergies et de production d'énergies renouvelables sur les ZAE
- étude d'opportunité d'énergie photovoltaïque et thermique renouvelable au sein des entreprises
- accompagnement à la mise en place de plans de déplacement inter-entreprise (PDIE)
- diagnostic énergétique global des exploitations agricoles

Axe 4 : Une mobilité en faveur de la transition énergétique (8 actions)

Les actions de mobilité accompagnent le changement de comportement des usagers, et celles portant sur la mobilité douce sont les plus efficaces rapportées à l'euro investi.

Mesures de compétences Annemasse Agglo

- développement des transports en commun et sensibilisation des habitants
- développement des infrastructures vélos et bornes de recharge au sein des copropriétés

Mesures mixtes communes/Annemasse Agglo

- installation de bornes de recharges publiques
- développement d'infrastructures cyclables identifiées (voies cyclables, stationnements...)
- aide à l'équipement de vélos

Mesures de compétences communales

- Réflexion sur la mise en place d'une Zone à Trafic Limité (ZTL) : zones d'accès restreintes aux riverains

Mesures à porter par le Pôle Métropolitain du Genevois Français

- soutien au développement du covoiturage
- pérennisation du télétravail

Axe 5 : La mobilisation des ressources (6 actions)

L'animation du plan d'action et la sensibilisation aux enjeux énergétiques sont incontournables pour la bonne mise en œuvre des actions et leur coordination

Mesures de compétences Annemasse Agglo

- animation du plan d'actions
- mise en place d'une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement

-soutien au développement de centrale villageoise

-promotion de l'énergie photovoltaïque auprès des acteurs du territoire

-animation et coordination pour la mise en place des projets mobilités des communes

Mesures mixtes communes/Annemasse Agglo

- mise en place d'une OAP (orientations d'aménagement et de programmation) transversale énergie-climat dans les PLU de l'ensemble des communes.

c. Moyens humains et financiers

Les moyens financiers pour les communes et Annemasse Agglo se répartissent de la manière suivante sur la durée du SDE (2022-2030) :

AXE	MONTANT SUR LA PÉRIODE 2023-2030			Remarques
	Études (€ HT sur 8 ans)	Investissement direct par Annemasse Agglo (€ sur 8 ans)	Investissement direct par les communes (€ sur 8 ans)	
Initiatives locales pour des logements plus sobres	40000	3000000	17500000	études et travaux subventionnables jusqu'à 65%
Exemplarité des collectivités	425000	12700000	49850000	possibilité de subvention de 30% à 70%
Soutien des acteurs éco dans la TE	183000	600000	0	
Une mobilité en faveur de la transition énergétique	5000	25950000	6510000	
Mobilisation des ressources	20000	0	0	
Total	673 000 €	42 250 000 €	73 860 000 €	

Pour Annemasse Agglo, il s'agira de dédier 2,75 Equivalents Temps Plein (dont 1 dans la DSP mobilité) pour les moyens humains. Par ailleurs, une grande partie des actions est déjà engagée ou prévue (38 640 000 euros) à travers :

- le Plan Local de l'Habitat pour la rénovation de l'habitat privé,
- les politiques de mobilité (Plan de Déplacement Mobilité, Schéma cyclables, transports en commun...)
- la stratégie environnementale des ZAE pour les actions portant sur le tertiaire public, les plans de déplacement d'entreprises, etc.,
- le programme agricole pour les diagnostics énergétiques des exploitations,
- l'application du décret tertiaire pour la rénovation du tertiaire public,
- la politique d'éco-exemplarité d'Annemasse Agglo : modernisation des flottes de véhicules (bus, légers).

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
 A l'unanimité,
 DECIDE :

DE VALIDER le Schéma Directeur de l'Énergie (SDE) et son programme d'actions dans son ensemble tel que joint en annexe de la présente délibération,

DE VALIDER l'engagement d'Annemasse Agglo dans le SDE à :

- réaliser les actions dont elle est pilote,
- s'appuyer sur des moyens financiers renforcés et des moyens humains dédiés,
- animer les actions du SDE et apporter un appui aux maîtres d'ouvrage pour que le territoire atteigne ses objectifs,

DE DEMANDER aux communes de :

- valider le SDE et son programme d'actions dans son ensemble,
- s'engager à mettre en œuvre les actions dont elles sont pilotes dans le SDE, en s'appuyant sur des moyens humains et financiers, par délibération dans leurs conseils municipaux respectifs.

Le Secrétaire de séance

Anchor

Pour le président et par délégation,

Signé par : Alain FARINE
 Date : 12/12/2022
 Qualité : Agglo - DGS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.